



**HAL**  
open science

# Sous-traiter la citoyenneté : la précarisation des travailleur×se×s de l'hébergement des demandeur×se×s d'asile

Tessa Bonduelle

► **To cite this version:**

Tessa Bonduelle. Sous-traiter la citoyenneté : la précarisation des travailleur×se×s de l'hébergement des demandeur×se×s d'asile. Saint-Denis, au fur et à mesure.. , 2022, 72, pp.45-51. hal-03817951

**HAL Id: hal-03817951**

**<https://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr/hal-03817951>**

Submitted on 19 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École Doctorale Sciences Sociales ED 401



*Saint* ★  
Denis

# Saint-Denis au fur et à mesure

N° 72  
juin 2022

**Saint-Denis territoire de migrations (1 & 2)  
Chercheur.e.s, actrices et acteurs  
locaux.ales en dialogues**

**Actes des journées d'études  
du 5 juin 2019 & 26 février 2020**

La revue du secteur des études locales  
Fondateur : Jean-Claude Vidal

# Le secteur des études locales

Le secteur des études locales anime et édite « Saint-Denis, au fur et à mesure... », revue communale d'études.

Le secteur des études locales a pour mission principale de participer – à partir des méthodologies des sciences sociales - à l'élaboration d'une meilleure connaissance de la société locale et de l'activité municipale afin de favoriser des réflexions prospectives, des réflexions sur les politiques municipales et de conforter le rapport au réel de l'instance municipale.

La démarche du secteur des études locales se mène en resserrant les liens entre chercheurs et acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun, de leurs rôles et compétences propres, ce qui implique autonomie, écoute réciproque et dialogue permanent.

Le secteur des études locales réalise (ou participe à la mise en place) des études de cadrages socio-démographiques et des recherches sur la société locale dans les domaines des sciences sociales. Il suit également des études plus finalisées mises en place par les Directions qui le sollicitent. Il intervient en conseil auprès des Directions pour la mise en place d'études et l'exploitation de données. Il mène, dans son domaine, une mission de coordination, de synthèse et de socialisation des connaissances.

Depuis 1991, « Saint-Denis, au fur et à mesure » se donne pour objectif de constituer un temps fort de socialisation d'informations, de données, d'études, de sources d'information,... Il s'agit avant tout d'un instrument de travail qui vise à favoriser des élaborations collectives contribuant par leurs apports à éclairer, au fur et à mesure, le mouvement de la société locale dans tous ses aspects. « Saint-Denis, au fur et à mesure » publie des textes de socialisation de savoirs, d'études et de recherches élaborés par des acteurs sociaux, par des chercheurs et étudiants et autres partenaires de la Ville.

# SAINT-DENIS

## Au fur et à mesure

Coordination du numéro :

**Jean-Barthélemy Debost,**

historien, responsable de la mission sciences société  
de l'Institut Convergences Migrations

**Delphine Leroy,**

anthropologue, maîtresse de conférence en sciences de l'éducation,  
Université paris 8 Vincennes-Saint-Denis, laboratoire Experice,  
Affiliée à l'Institut Convergences Migrations

**Alphonse Yapi-Diahou,**

professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS,  
ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

**Christine Bellavoine,**

sociologue, responsable du secteur des études locales,  
Mairie de Saint-Denis

Coordination :

**secteur des études locales**

Mairie de Saint-Denis - BP 269 - 93205 SAINT-DENIS CEDEX 1

tél. 01 49 33 69 01 - fax. 01 49 33 66 33

[christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr](mailto:christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr)



## 2.2 Sous-traiter la citoyenneté : la précarisation des travailleur·se·s de l'hébergement des demandeur·se·s d'asile

Tessa Bonduelle, doctorante en anthropologie

L'accueil des migrant·e·s mobilise un grand nombre d'acteurs : des individus isolés, des collectifs, des agents de l'État mais aussi des « opérateurs ». Les opérateurs de l'asile sont des associations fondées sur des principes d'accueil inconditionnel et d'humanisme. Ces dernières répondent à des appels à projet lancés par l'État, se faisant concurrence pour « gagner des marchés » de travail social, telle la gestion de centres d'hébergement d'urgence pour demandeur·se·s d'asile. Ces associations opératrices ont une relation contractuelle avec l'État : elles doivent se soumettre à des objectifs de « fluidité » et à des contraintes budgétaires dans un contexte de « crise ».

Puisque ces associations opératrices hébergent des populations migrantes, entreprennent l'ouverture de leurs droits sociaux et les accompagnent dans la régularisation des situations administratives, elles sont profondément impliquées dans des processus d'inclusion et d'exclusion. On peut alors parler d'une sous-traitance de citoyenneté, et ce, alors même que les personnes avec lesquelles travaillent ces associations opératrices n'ont pas le passeport français. En effet, la citoyenneté ne s'observe pas de manière binaire (être ou ne pas être citoyen·ne). Comme l'ont démontré de nombreux travaux<sup>1</sup>, il existe une pluralité de citoyennetés au sein d'un État-nation, suivant les degrés d'accès à des droits et devoirs (Carr 2011 ; Dick 2011 ; Feldman 2012 ; Howard-Hassman & Walton-Roberts 2015 ; Mehan et al. 1986 ; Ong 1996 ; Solinger 1999 ; Ticktin 2011). La répartition inégale de droits, de ressources et d'injonctions à des devoirs à des personnes diverses et variées, qu'elles soient ou non citoyennes, est au cœur de la notion de citoyenneté « différentielle » (Holston, 2008) ou « graduée » (Ong, 2006).

En me concentrant non pas sur les personnes hébergées<sup>2</sup>, mais plutôt sur les salarié·e·s des opérateurs, j'explore ce que leurs expériences peuvent révéler de l'impact de la sous-traitance sur la gestion différentielle de la citoyenneté. Je me base sur mes observations de deux associations opératrices de l'État sur deux sites : 1) un CAO<sup>3</sup> dans une ville de province, dirigé par une association que je surnommerai Uniseq ; 2) un centre d'hébergement d'urgence (comprenant plusieurs dispositifs) en banlieue parisienne, géré par une association que j'appellerai Alpha.

---

<sup>1</sup>. Voir par exemple: Carr (2011) ; Dick (2011) ; Feldman (2012) ; Howard-Hassman & Walton-Roberts (2015) ; Mehan *et al.* (1986) ; Ong (1996) ; Solinger (1999) ; Ticktin (2011).

<sup>2</sup>. Bien que ce soient des centres d'hébergement d'urgence pour demandeur·se·s d'asile, la composition de ces centres incluent souvent des réfugié·e·s et parfois même des migrant·e·s.

<sup>3</sup>. CAO : centres d'accueil et d'orientation. Un dispositif d'hébergement d'urgence mis en place en octobre 2015 pour accueillir les personnes souhaitant quitter les camps de Calais. Des CAO ont été ouverts dans toutes les régions françaises à l'exception de l'Île-de-France, de la Corse et des Alpes-Maritimes. En décembre 2018, le gouvernement a ordonné la fermeture progressive des CAO. Au premier semestre 2019, les capacités de ce dispositif devaient être réduites de 50 %. À la fin du premier semestre 2020, tous les CAO devaient être fermés ou transformés en places HUDA (voir note 5).

Je constate que des exigences d'efficacité (la pression à s'aligner sur des « objectifs de fluidité » de l'État), d'austérité budgétaire (des financements de plus en plus contraints), de concurrence entre associations opératrices (la nécessité de répondre aux appels à projet pour survivre) convergent avec une logique de « crise » et conduisent à déprécier les conditions de travail des associations opératrices ainsi que la qualité de la prise en charge du public accueilli. Les salarié·e·s des opérateurs conviennent que les personnes accueillies reçoivent rarement un accompagnement « de qualité ». Malgré l'effort des salarié·e·s pour répondre aux besoins administratifs de leurs nombreux « suivis », dans un contexte de budgets limités et de politiques « d'urgence » en oscillation constante<sup>4</sup>, il est impossible de faire « du vrai travail social ». Les salarié·e·s ont une profonde impression de ne pas parvenir à assurer des droits et des ressources adéquats pour leurs « suivis » : il leur semble que la citoyenneté qu'ils et elles fournissent est précaire.

Je présente ici deux cas de figure des conséquences de ce modèle de travail social sous-traité ou « marchandisé » (Cottin-Marx, 2019) sur les salarié·e·s des associations opératrices des politiques d'asile. Le cas de Milos<sup>5</sup> démontre que le contexte de sous-traitance affecte profondément les salarié·e·s des opérateurs. Je suggère que même les salarié·e·s en pleine sécurité sur l'échelle de la citoyenneté en viennent à ressentir une forme de précarité éthique qui trouble leur rapport avec le système français d'assistance sociale. Avec le cas de Bourama, j'illustre comment l'utilisation de contrats de travail à durée déterminée dans le domaine de l'asile crée une précarité administrative pour les salarié·e·s ayant un statut d'immigration qui dépend de leur contrat de travail. Ces salarié·e·s étranger·ère·s, (multi-)diplômé·e·s d'universités françaises, se retrouvent souvent dans des positions aussi précaires que leurs suivis.

### ● Milos

Quand j'ai rencontré Milos, jeune éducateur spécialisé, salarié d'Uniseq dans un département au sud de Paris, il était co responsable avec sa collègue Sia d'un CAO de 50 places, installé dans un bâtiment vétuste abritant aussi une résidence sociale<sup>6</sup> et une pension de famille<sup>7</sup> (PF) Uniseq. Il décrivait le CAO comme « un cycle interminable de personnes qui entrent et sortent où on a à peine le temps de faire un vrai travail social avec les résidents. C'est entièrement dans l'urgence ». Son mécontentement se cristallisait autour des contraintes budgétaires et de la logique court-termiste de « crise » régnante. Il m'avait longuement parlé du choix de la direction de meubler les chambres du CAO avec des lits superposés « premier prix » : un modèle « junior » qui devenait rapidement instable sous le

---

<sup>4</sup> . Ces oscillations de politique incluent la création ou la fermeture de différents dispositifs d'urgences, les modifications successives des règles de fonctionnement de certains dispositifs (rythme de transferts ou de fin de prise en charge accéléré, par exemple).

<sup>5</sup> . Les noms de mes interlocuteur·rice·s ont été modifiés pour respecter et protéger leur anonymat.

<sup>6</sup> . Les résidences sociales sont des logements meublés qui sont supposés offrir une solution temporaire d'hébergement aux personnes disposant de grande capacité d'autonomie dans le logement, avant qu'elles puissent accéder à un logement de droit commun.

<sup>7</sup> . Les pensions de familles sont des structures de logements pérennes, sans limitation de durée, destinées aux personnes seules à faible niveau de ressource et en situation d'isolement ou d'exclusion sociale lourde. Elles comprennent un·e maître·sse de maison, qui a comme rôle d'organiser la vie commune de la pension, faciliter les relations sociales et animer des temps collectifs.

poids d'hommes adultes. « Des lits d'enfants pour économiser ! Sauf qu'on n'a rien économisé du tout puisqu'ils se cassent tout le temps. On pense court terme », m'avait-il lancé. Pour Milos, commander ce modèle de lit n'était pas seulement économiquement irrationnel, il y avait là un arrière-goût désagréable de maltraitance. « Ils sont tranquilles au siège [lieu de la direction d'Uniseq]. On accueille les gens dans de drôles de conditions quand même », Milos avait rajouté amèrement, soulignant de la sorte que ce sont les travailleur-se-s sociaux-ales qui se retrouvent en première ligne des conséquences humaines des contraintes budgétaires auxquelles la direction d'Uniseq se plie. Plus généralement, Milos dénonçait les conditions de vie au CAO, par exemple le partage par quatre hommes de chambres de 16 mètres carrés, dans un bâtiment « en lambeaux » avec une chaudière incontrôlable<sup>8</sup>. « Y a jamais de budget pour nous. La vie en commun est déjà compliquée. Les nouveaux n'ont pas d'espace pour ranger leurs affaires et ça commence à créer de vraies tensions. » Milos s'est mis en colère quand il a appris que cinq places devaient être ajoutées au CAO. « On continue à les entasser. Comme des sacs de riz dans un entrepôt. »

Cette formulation faisait écho à un constat que Milos répétait souvent : « On est dans un modèle déshumanisant. » Déshumanisant par les conditions matérielles du CAO, mais aussi par l'accompagnement fourni. Milos était constamment frustré par le manque d'activités culturelles et physiques proposées aux résidents du CAO et le peu d'opportunités pour découvrir la vie locale ou apprendre le français. Milos aurait aimé développer de telles opportunités<sup>9</sup>, mais il était souvent très pris par les demandes des résidents et la liste interminable de tâches administratives à accomplir en leur nom. Pour Milos, l'équipe salariée n'était pas assez conséquente pour faire « de la qualité ». Même dans les tâches administratives, Milos n'était pas satisfait du travail social qu'il accomplissait. En préparant des chèques services pour les résidents qui ne recevaient pas l'ADA non<sup>10</sup>, Milos commenta : « Je trouve ça débile. Je leur donne les chèques et c'est tout. Ce n'est pas éducatif. » Milos considérait qu'il manquait « un vrai suivi » autour de la gestion de l'argent. « Là, ce qu'on fait, c'est de la merde. » Limité par les contraintes budgétaires (qui obligent Uniseq à faire des choix sur les lignes budgétaires du programme, y compris sur les ressources humaines) et par la logique d'urgence (qui mène à des fonctionnements court-termistes, y compris dans l'accompagnement), Milos avait l'intention de quitter ce poste et le domaine de l'asile pour continuer ses études. « J'en ai marre de ce travail [...]. Je m'écarte de mes convictions sociales. » Milos se lançait dans un Master<sup>11</sup> pour « avoir le temps de réfléchir sur [s]a pratique ».

---

<sup>8</sup> . Pendant plusieurs semaines d'automne particulièrement doux, le chauffage avait été bloqué au maximum. Plus tard, pendant l'hiver, le bâtiment n'avait pas eu d'eau chaude pendant une semaine.

<sup>9</sup> . En effet, Milos porta plusieurs activités liées au sport, notamment une séance hebdomadaire de coaching de football d'une heure et l'installation d'une mini-salle d'exercice dans un coin de la salle commune de la pension de famille, accessible à tous les résident-e-s du bâtiment, mais surtout pour les résidents du CAO.

<sup>10</sup> . L'ADA est une allocation pour demandeur-se d'asile. Elle est versée à tous les demandeur-se-s d'asile, s'ils ou elles acceptent l'offre de prise en charge de l'État et s'ils ou elles ne sont pas vu refuser les conditions d'accueil (pour des raisons tel un dépôt de demande d'asile plus de 120 jours après leur arrivée sur le territoire français)

<sup>11</sup> . En Management des organisations d'intervention sociale.



Le cas de Milos démontre que le contexte de sous-traitance affecte profondément les salarié-e-s des opérateurs. En ayant répondu à des appels à projet pour devenir opérateur de centres d'hébergement d'urgence pour demandeur-se-s d'asile en France, Uniseq accepte « les règles du jeu » : un budget limité et une orientation programmatique « d'urgence » qui déprécie le travail social et le limitent à un accompagnement essentiellement administratif. Ceci laisse celles et ceux qui obtiennent l'asile dans des situations précaires, avec peu de connaissances du français, sans réel projet, naviguant au sein du système social avec grande difficulté. L'incapacité que vivait Milos à réaliser ses idéaux de « vrai » travail social — d'accompagnement individuel éducatif au-delà de l'administratif — se répercutait sur son estime professionnelle de lui-même. Je suggère que même les salarié-e-s en pleine sécurité sur l'échelle de la citoyenneté, comme Milos, en viennent à ressentir une forme de précarité éthique, qui trouble leur rapport avec le système français d'assistance sociale.

### ● Bourama

Pendant sept mois, j'ai partagé un bureau avec Bourama et son collègue Majid, au premier étage d'un grand centre d'hébergement d'urgence d'une dizaine d'étages, comptant plusieurs dispositifs (un HUDA,<sup>12</sup> un CAES<sup>13</sup>, et des places 115<sup>14</sup>) en banlieue parisienne. Bourama était un jeune professionnel discret et calme. De nationalité malienne, et déjà diplômé d'une maîtrise en anthropologie, il était venu en France pour poursuivre un Master en études des migrations dans une université parisienne. À la sortie de ces études<sup>15</sup>, Bourama voulait rester en France pour « accumuler les expériences professionnelles ». Il obtint un CDD avec Alpha, en tant que « réfèrent migrant » dans l'HUDA. Bourama connut très rapidement des moments de malaise similaires à ceux de Milos. Responsable de plus de 42 dossiers, Bourama consacrait l'essentiel de son temps aux démarches administratives, recevant un flux constant de résident-e-s face à des situations bureaucratiques kafkaïennes. Lui aussi se demandait où était « l'humain » dans ce système.

---

<sup>12</sup> . Les HUDA (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) ont pour vocation d'héberger des familles et des hommes isolés uniquement pendant leur demande d'asile. En réalité, beaucoup y demeurent au-delà du temps de traitement de leur demande en partie à cause de l'immense difficulté, malgré tous les efforts des professionnel-le-s, à trouver un logement abordable à Paris ou en Île-de-France.

<sup>13</sup> . Créé en décembre 2017 pour « désengorger » les campements parisiens, le CAES (centre d'accueil et d'évaluation des situations) a pour vocation d'héberger très temporairement des « hommes isolés » et d'évaluer leur situation administrative. Ou, dans les termes plus cyniques employés par certain-e-s salarié-e-s, « de trier ». Les salarié-e-s du CAES sont chargé-e-es d'identifier les individus qui n'ont pas encore déposé de demande d'asile (les primo-arrivants), ceux qui ont déjà déposé une demande (les demandeurs d'asile), ceux qui ont obtenu l'asile (les réfugiés) et ceux qui ont été déboutés de leur demande (les déboutés). Le but est d'aider les primo-arrivants à déposer une demande d'asile pour qu'ils puissent être transférés dans des centres d'hébergement plus pérennes hors de Paris. Les demandeurs d'asile sont directement transférés dans d'autres centres d'hébergement, hors de l'Île-de-France. Les réfugiés statutaires et les déboutés, qui par définition n'ont pas vocation à bénéficier d'un hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, sont priés de quitter le centre dans les 72 heures.

<sup>14</sup> . Les places 115 sont des places d'hébergement d'urgence vers lesquelles les personnes sont orientées par la plateforme sociale Samu (accessible en composant le 115).

<sup>15</sup> . Bourama a d'abord terminé un M1 et un M2 en études de migration et a procédé à un autre M2 en développement social.

Au-delà de ses doutes éthiques, Bourama vivait une insécurité tout autre : celle du CDD. Bourama était loin d'être seul. Lorsque j'ai commencé mon observation au sein de ce centre d'hébergement d'urgence, parmi les 14 intervenant-e-s sociaux-ales, seul-e-s deux étaient en CDI<sup>16</sup>. De base, le CDD offre moins de sécurité que le CDI. Mais pour Bourama et certain-e-s de ses collègues, le CDD impliquait une forme supplémentaire de précarité : une précarité administrative en tant qu'étranger. Un jour, Firuz, réfèrent migrants au CAES, était passé discuter de sa quête pour un nouveau poste. Après 18 mois de travail, la fin de son CDD – ainsi que celui de Bourama – approchait et, selon la loi, son contrat ne pourrait être renouvelé sans un délai de carence de 6 mois. Mais en tant qu'étrangers, ceci n'était pas une option, ni pour Firuz, ni pour Bourama. Ils dépendaient tous deux de contrats de travail pour conserver leur statut légal en France. « Ah, la précarité des travailleurs sociaux... Nos situations sont aussi incertaines que celles des personnes avec lesquelles on travaille. [...] On accompagne les gens dans leurs démarches, mais nous aussi on galère avec nos démarches. » Le titre de séjour est en effet calqué sur le contrat de travail. « Donc nos titres durent le temps du CDD. » Pour Bourama, être travailleur étranger en CDD impliquait un niveau de précarité qui le rapprochait de la condition des demandeur-e-s d'asile et des réfugié-e-s pour qui il négociait quotidiennement l'accès à des droits et des ressources.

L'expérience de Bourama illustre les conséquences de logiques d'austérité et de « crise » dans le domaine de l'asile. Comme de nombreux autres domaines de services publics, une logique d'austérité domine, ce qui limite les investissements dans des infrastructures pérennes<sup>17</sup>. À partir de 2015, la « crise des réfugiés » accroît ce court-termisme. Les gouvernements français structurent le « marché » de l'asile autour de l'idée de « l'urgence », priorisant des projets censés être provisoires – tels les CAOs, les HUDAs, les CAES – pour gérer la « crise ». Souvent, ils s'éternisent. Pour les opérateurs de l'asile, prédire son activité et ses budgets est compliqué. L'imprévisible règne : un projet « d'urgence » sera-t-il directement prolongé ? Si un nouvel appel à projet est lancé, conserverons-nous le projet ? Ou est-ce qu'une autre association gagnera le marché ? Face à une telle incertitude, les opérateurs sont souvent réticents à embaucher de travailleur-se-s permanent-e-s en CDI, qui ne pourront être licencié-e-s facilement en cas d'interruption d'un projet « d'urgence ». Pour les salarié-e-s ayant un statut d'immigration qui dépend de leur contrat de travail, les politiques d'austérité et de « crise », et la « CDD-isation » qui en découle, créent une précarité administrative. Dans ce contexte, les salarié-e-s étranger-ère-s, (multi-)diplômé-e-s d'universités françaises, se retrouvent souvent dans des positions aussi précaires que leurs « suivis ».

---

<sup>16</sup> . De telles pratiques contractuelles s'inscrivent dans une dénormalisation plus large des CDI au sein des associations françaises (Cottin-Marx 2010 : 96 ; Hély 2009 ; et Tchernonog *et al.* 2013), ou ce que certains de mes interlocuteurs appelaient une « CDD-isation ».

<sup>17</sup> . Un rapport financier du Sénat français de 2011 sur l'organisation et le financement de l'hébergement des demandeur-e-s d'asile a fait valoir que le domaine souffre d'une sous-budgétisation récurrente. Selon ce rapport, les dépenses consacrées aux programmes pérennes pour l'hébergement des demandeur-e-s d'asile ont stagné, malgré une augmentation annuelle des demandes d'asile. Voir : Bernard-Reymond and Dallier 2011.

J'en conclus que ce modèle de gestion de citoyenneté sous-traité rend la citoyenneté plus précaire, non seulement pour les publics migrants (déjà très précaires), mais aussi pour un nombre grandissant de salarié·e·s des associations qui mettent en œuvre les politiques d'asile.

## Bibliographie

**BERNARD-REYMOND P. & DALLIER P.**, 2011, « L'hébergement des demandeurs d'asile entre approximations statistiques et dérapages budgétaires », *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances*, n° 584 ; Sénat : <http://www.senat.fr/rap/r10-584/r10-5841.pdf>.

**CARR E. S.**, 2011, *Scripting Addiction: The Politics of Therapeutic Talk and American Sobriety*, Princeton : Princeton University Press, <http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=617260>.

**COTTIN-MARX S.**, 2019, *Sociologie du monde associatif*, Paris : La Découverte.

**DICK H. P.**, 2011, « Making Immigrants Illegal in Small-Town USA: Making Immigrants Illegal in Small-Town USA », *Journal of Linguistic Anthropology*, n° 21 (August), E35–55 ; <https://doi.org/10.1111/j.1548-1395.2011.01096.x>.

**FELDMAN G.**, 2012, *The Migration Apparatus: Security, Labor, and Policymaking in the European Union*, Stanford, California: Stanford University Press.

**HÉLY M.**, 2009, *Les Métamorphoses du monde associatif*, Paris: Presses universitaires de France, coll. Le Lien Social.

**HOLSTON J.**, 2008, *Insurgent Citizenship: Disjunctions of Democracy and Modernity in Brazil*, Princeton : Princeton Univ. Press, Information Series. .

**HOWARD-HASSMANN R. E. & WALTON-ROBERTS M.** (eds.), 2015, *The Human Right to Citizenship: A Slippery Concept*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, Pennsylvania Studies in Human Rights.

**MEHAN H., HERTWECK A. & MEIHLS J. L.**, 1986, *Handicapping the Handicapped: Decision Making in Students' Educational Careers*, Stanford, Calif: Stanford University Press.

**ONG A.**, 2006, *Neoliberalism as exception: mutations in citizenship and sovereignty*, Durham [N.C.]: Duke University Press.

**ONG A.**, 1996, « Cultural Citizenship as Subject-Making: Immigrants Negotiate Racial and Cultural Boundaries in the United States », *Current Anthropology*, vol. 37, n° 5, pp. 737-762.

**SOLINGER D. J.**, 1999, *Contesting Citizenship in Urban China: Peasant Migrants, the State, and the Logic of the Market*. Studies of the East Asian Institute, Columbia University. Berkeley: University of California Press.

**TCHERNONOG V., PROUTEAU L., TABARIÈS M., NOGUES H., FOURNEYRON V. & SIBILLE H.**, 2013, *Le paysage associatif français mesures et évolutions*, Paris ; Lyon : Dalloz ; Juris éditions.

**TICKTIN M.**, 2011, *Casualties of Care: Immigration and the Politics of Humanitarianism in France*, Berkeley: University of California Press.